Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 2 mai 2018
Centre Bonaventure, 105, avenue Grand-Pré, Bonaventure, G0C 1E0

Liste des présences :

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Forêt, BGA	
Aurélien Coté	Association des clubs des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles	Utilisateurs/ sentiers	
Mathieu Vallière	Fédération québécoise des clubs quads	Utilisateurs/ sentiers	
Ronald Cormier	Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Faune	X
Marc Gauthier	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc. /FQSA	Faune	X
Bernard Dubé	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Faune	X
Jean-François Desbiens	Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Forêt, BGA	
Pierre Poulin	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Faune	
Yvan Gagnon	Gespeg	Forêt, PRAU	
Yves Briand	Conseil de l'Eau Gaspésie Nord	Environnement	X
Michel Chouinard	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Environnement	X
Emmanuelle Vallières	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Environnement	X
Caroline Duchesne	Conseil régional de l'environnement	Environnement	
Gino Chicoine	Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Travaux sylvicoles	
René Babin	Coopérative d'aménagement forestier de la Baie-des-Chaleurs	Travaux sylvicoles	
Mario Skelling	Damabois Division Cap-Chat	Forêt, BGA	X
Gaston Marin	Destination Chic-Chocs inc.	Faune	
Alain Poitras	Fédération des chasseurs et pêcheurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Faune	
Éric Poirier	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Faune	
Ken Arseneault	Gesgepegiag	Forêt, PRAU	
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Steve Leblanc	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Catherine Arseneault	Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Travaux sylvicoles	X
Michel Marin	Groupement forestier coopératif Shick-Shock	Travaux sylvicoles	
Alain Lapierre	Groupe Lebel	Forêt, BGA	X
Dominic Lavoie	Groupe Lebel	Forêt, BGA	X
Sylvain Réhel	Les entreprises agricoles et forestières de Percé	Travaux sylvicoles	
Martin Cummings	Listuguj	Forêt, PRAU	
Scott Metallic	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Autochtone	X
Amanda Crozier	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Autochtone	

Gaetan Bernatchez	MRC Avignon	Municipal	
Dany Voyer	MRC Bonaventure	Municipal	X
Serge Malenfant	MRC de la Matapédia	Municipal	
Pascal Caron-Savard	MRC de la Côte-de-Gaspé	Municipal	X
Karine Thériault	MRC de la Haute-Gaspésie	Municipal	
Olivier Banville	MRC de Matane	Municipal	
Louis Babin	MRC le Rocher Percé	Municipal	
Claude Isabel	Parc national de la Gaspésie	Faune	X
Mathieu Coté	Parc national Forillon	Faune	X
François Godin	Produits forestiers Temrex, SEC	Forêt, BGA	X
Daniel Huard	Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Faune	
Yves Briand	Réserve faunique de Port-Daniel	Faune	
Berchmans Drouin	Réserve faunique des Chic-Chocs	Faune	X
Luc Poirier	Rosario Poirier inc.	Forêt, BGA	
Jean-Marc Hardy	Sentier international des Appalaches	Utilisateurs/ sentiers	
Patrick Gendreau	Sépaq (réserves fauniques)	Faune	X
Marc-Antoine Allard	Société Cascapédia inc.	Faune	X
Réjean Blouin	Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Faune	
Mary Chicoine	Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Faune	
Yvon Coté	Société de gestion de la rivière Madeleine	Faune	
Jean Roy	Société de gestion des rivières du grand Gaspé inc.	Faune	
Rémi Lesmerises	Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Faune	X
Mario Bernier	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Forêt, BGA	
Charles-Philippe M. Laflamme	Yoland Laflamme inc.	Forêt privée	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :
Marc-André Delorme, Ingénieur forestier UA 11161/ Mélanie Gaudette, Ingénieur forestier UA 11161/ Pierre Desmeules, biologiste DGFo/ Antoine Richard, biologiste/
Martin Emond, Ingénieur forestier UA 11263/ Alain Leblanc, Chef UG de la Gaspésie/ Daniel Chouinard, ingénieur forestier/ Annie Malenfant, ingénieur forestier/ Gaston Arbour, responsable RADF/Sébastien Pelletier, BMMB /Caroline Hamelin, BMMB
Présences invitées : Sylvie Carles et Laurence Tremblay de la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (DGPFPS) du MFFP au moment de leur présentation.

Point	Discussions	Décision / Recommandation	Responsabilité / Échéancier
1. Ouverture de la rencontre	Marianne Desrosiers ouvre la rencontre à 9h15 Jean Roy demande l'ajout d'un point sur les bris de voirie forestière	S. O.	S. O.
2. Lecture, suivi et adoption du PV de la rencontre du 13 février 2018	Pt 2. Suivi de l'efficacité de la stratégie 2013-2023. La réflexion sur la pertinence des indicateurs choisis pour s'assurer de l'atteinte des objectifs de la stratégie est en cours. Les participants sont invités à se pencher sur les indicateurs qui leur semblent pertinents de questionner. Pt 5. Questionnement de la Sépaq (Québec) par rapport aux coupes partielles qui auraient été arrêtées au profit de coupes de régénération dans d'autres régions en réponse à la TBE: Après vérification, Daniel Chouinard n'a pas eu d'indication comme quoi d'autres régions mettraient de côté les coupes partielles. Il réitère que les coupes partielles seront maintenues en Gaspésie Pt 6. Le CENG a déposé une demande d'avis d'expert auprès de Thomas Buffin-Bélanger, chercheur au Laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale, concernant un lien potentiel entre la perte de couvert forestier et la création d'aléas pouvant mettre en péril la sécurité civile. Un avis d'expert est attendu pour la fin mai 2018. Un avis préliminaire en vue de la rencontre du 2 mai a toutefois été émis. Yves Briand rapporte les éléments qui ressortent de cet avis préliminaire. En somme, il apparaît qu'un travail de recherche pourrait permettre de pousser plus loin l'utilisation des seuils associés aux aires équivalentes de coupe afin de rendre cet outil plus performant et plus représentatif de la dynamique propre à chaque cours d'eau. Les autres points de suivi sont abordés dans les points à l'ordre du jour de la rencontre. Le compte-rendu est adopté.	Chaque participant aux TGIRT a la responsabilité de commencer à documenter ses questionnements par rapport aux indicateurs mesurant l'efficacité de la stratégie Transmettre l'avis d'expert à la TGIRT (via la coordination)	Participants TGIRT/TGIRT commune automne 2018 Yves Briand / fin mai 2018
3. Présentation de la mise à jour des règles de fonctionnement	Marianne Desrosiers présente les propositions de changement aux règles de fonctionnement et de composition des TGIRT dans le cadre de leur mise à jour. Marianne rappelle que le quorum est aboli pour les trois TGIRT depuis juin 2011. Depuis lors, il est convenu que si aucun représentant des BGA ou aucun représentant faune n'a confirmé sa présence 5 jours avant la rencontre, le coordonnateur informe les membres de ces deux secteurs qu'ils ne seront pas représentés. La nouvelle proposition consiste à laisser à la coordination le soin de déterminer si les personnes qui ont confirmé leur présence représentent bien l'ensemble des acteurs participant aux TGIRT (BGA, travail sylvicole, faune, récréotourisme, environnement, municipal) Le processus de règlements des différends proposé, soit une première étape où la médiation entre les parties en litige est assurée par la coordination de la TGIRT avec les représentants du MFFP en support, puis une seconde étape où le MFFP tranche le litige et présente sa décision, soulève le questionnement de certains participants, qui relèvent l'importance de ce pencher plus en profondeur sur ce mécanisme.		

	Michel Chouinard indique que le BAPE offre un support pour la médiation en environnement. Marianne propose de s'entourer de quelques volontaires interpellés par la mise à jour des règles de fonctionnement pour réviser le premier jet de la mise à jour (2 rencontres et une lecture de document). Suite aux ajustements découlant des commentaires de ces volontaires, une version préliminaire sera envoyée aux participants aux TGIRT qui en prendront connaissance et pourront également émettre leurs commentaires avant la prochaine TGIRT commune.	Jean Roy se propose comme volontaire. 1 ou 2 autres volontaires supplémentaires seraient les bienvenus et sont invités à communiquer avec la coordonnatrice. Envoi de la version préliminaire à tous les participants par courriel Entérinement par la TGIRT	Personnes intéressées / fin mai 2018 Coordonnatrice / été 2018 TGIRT commune / automne 2018.
4. Suivi du comité sur la stratégie de production du bois	Annie Malenfant présente l'état d'avancement des travaux du comité de travail de la TGIRT sur la stratégie de production du bois. Michel Chouinard invite à faire transparaître dans la vision les notions de pérennité de la ressource et de mise en valeur des autres ressources forestières (ex. : récréotourisme, champignon etc.). Annie Malenfant indique qu'il a été choisi de ne pas amener le focus sur ces notions puisque la stratégie de production du bois s'inscrit dans le contexte plus global de la stratégie d'aménagement durable des forêts. Ainsi, la stratégie de production du bois doit obligatoirement se rattacher aux notions de durabilité des écosystèmes et de création de richesses diversifiées. Pour l'exercice de vision, il a été choisi de focaliser l'attention vers des notions se rapportant concrètement à l'optimisation de la production du bois.	S.O.	S.O.
5. Colloque saumon et foresterie : suites	**Priorisation des constats :** Marianne présente les résultats du questionnaire sur la priorisation. 19 personnes ont répondu, chacun pouvant choisir 3 constats. Les constats considérés prioritaires sont ceux relevés par 3 personnes et plus Constat 10 (11 personnes), constat 9 (8 personnes), constat 12 (7 personnes), constat 3 (6 personnes), constat 11 (5 personnes), constat 13 (5 personnes), constat 5 (3 personnes) et constat 16 (3 personnes). 22 personnes considèrent que cette priorisation est adéquate. 1 personne n'est pas totalement à l'aise, mais peut vivre avec ce résultat. Claude Isabel, qui n'est pas totalement en accord, précise son inconfort : Il indique que le contenu des constats mène à un biais puisque, tel que soulevé par Yves Briand, certains constats présentent des solutions et d'autres des réalités. Selon lui, tous les constats sont prioritaires, bien qu'il conçoive que l'exercice soit légitime pour cibler les problématiques auxquelles s'attarder dans un premier temps.	5 constats en lien avec le thème de la voirie forestière, 2 avec les AEC et 1 avec les bandes riveraines sont priorisés	S.O.

	Yves Briand indique qu'il est primordial d'envoyer la documentation nécessaire à une prise de position préalablement à la rencontre. Actions des partenaires en lien avec les constats : MFFP : *Action 1 : Documenter l'état du réseau routier*. Le Ministère a commencé le développement d'une application multiplateforme permettant d'alimenter une base de données centralisant l'information sur l'état des traverses de cours d'eau et des tronçons de chemin. Les éléments à mesurer et la manière de prendre les mesures ont été déterminés avec Normand Bergeron et Sylvain Jutras. Le formulaire des ZEC a également été mis à profit. Les critères permettant de prioriser les actions sont en cours d'élaboration. La plateforme devrait être fonctionnelle en juin 2018. Une formation interne au personnel du Ministère, puis une formation pour les participants à la TGIRT seront offertes pour homologuer les utilisateurs de la plateforme. *Action 2 : Proposer une approche permettant de raffiner l'utilisation des AEC* Le redécoupage des sous-bassins versant afin qu'ils suivent des bassins versants réels est en cours et sera finalisé en septembre 2018. L'intégration des éléments sensibles (frayères, sources potentielles de sédiments, etc.) justifiant un calcul de l'AEC à une autre échelle que celle du sous bassin versants utilisés pourra être effectuée advenant l'identification de tels éléments. *Action 3 : Dresser le portrait des secteurs fragiles le long des cours d'eau afin qu'ils soient considérés en amont de la planification* Échéance prévue : septembre 2018 *Actions 4 et 5 : Favoriser les essais visant à tester des alternatives aux traverses de cours d'eau conventionnelles et développer et suivre l'application des solutions dans un bassin versant expérimental.* Première étape : Élaboration de projets avec des traverses alternatives de cours d'eau; mai 2018. Le Ministère s'entourera d'un groupe de référence composé de personnes-ressources expertes dans leur domaine afin de valider les idées mises de l'avant par le Ministère et de mener à terme les actions. Yves Briand (CENG) salue les initiatives du Ministère, mais il craint qu'il y ait deux voies parallèles pour la mise en œuvre des actions, ce qui pourrait compromettre la gestion intégrée. Jean Roy est à l'aise avec le fait que certaines organisations prennent en main des mandats et portent des actions si un retour régulier sur le déploiement des actions est effectué auprès des TGIRT. Projet commun des rivières à saumon de la Baie-des-Chaleurs (Nouvelle, Cascapédia, Petite-Cascapédia, Bonaventure) Le projet n'a pas obtenu le financement demandé auprès du FARR. Les promoteurs du projet espèrent trouver une autre source de financement. Des avenues potentielles sont discutées : - Programme de la Fondation de la faune sur l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques		

	- Fonds eau du CENG (appel de projet en cours) - Financement de la fondation de la faune dans le contexte de TGIRT pour la mise en application du RADF **Projet de la FQSA** Jean Roy indique que la FQSA souhaite produire une grille d'analyse des impacts de l'exploitation forestière dans les sous-bassins versants dépassant le seuil de 35 % d'AEC. Normand Bergeron, Sylvain Jutras, Yvon Côté et Thomas Buffin-Bélanger sont interpellés pour contribuer au projet. L'objectif de ce projet est de produire un Guide pour éclairer les décisions dans les cas de dépassement du seuil de 35 %. Malheureusement, le projet accuse un retard en raison de changements au niveau des ressources humaines à la FQSA. La grille d'analyse pourra être exposée à la TGIRT pour bonifications. La FQSA porte le dossier et s'occupe de trouver le financement.		
	Autres projets : Antoine Richard indique qu'il a eu connaissance d'un projet de la FQSA visant à prendre des données sur les ponceaux lors des visites terrains des gestionnaires de rivières à saumon. Ce projet semble similaire à l'une des actions prises en charge par le Ministère. Il indique qu'il serait dommage d'investir des efforts dans deux projets similaires.	Jean Roy et Marc Gauthier, qui représentent la FQSA à cette TGIRT, transmettront l'information à la FQSA	Jean Roy et Marc Gauthier / dès que possible
	Le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) entame un projet sur la capacité de support de la rivière Bonaventure, notamment au regard de l'utilisation récréotouristique. Marc-Antoine Allard indique qu'il est primordial qu'une des actions s'attaque à la problématique du financement. Des secteurs où des problèmes d'apport de sédiments ou d'entrave à la circulation du poisson sont connus des utilisateurs, notamment des problématiques récurrentes en lien avec le castor. Pourtant rien n'est réglé faute de financement. Marc-André Delorme précise que lorsqu'une personne est témoin d'un problème de telle nature, elle devrait en premier lieu remplir une fiche de signalement afin que le Ministère soit mis au courant. Il n'y a pas d'assurance que le problème sera réglé en cas de signalement, mais il s'agit à tout le moins d'une première étape. Bernard Dubé (APTI) indique également que les membres de l'association des trappeurs peuvent aider dans les situations où le castor est en cause. Michel Chouinard indique que l'OBV Manicouagan a établi un plan de gestion intégrée du castor http://www.obvm.org/images/activites_projets/castor/pdf/pgic.pdf		
	Alain Leblanc indique que le financement reste un enjeu majeur. Antoine Richard propose que le Comité sur la voirie propose différents scénarios pour attacher le financement de l'entretien, la réparation ou le retrait des infrastructures problématiques. Annie Malenfant rappelle que les scénarios devront tenir compte d'une priorisation des problématiques Gaston Arbour rappelle qu'une priorisation des chemins avait été réalisée par la CRÉGÎM. Pierre Desmeules rappelle que cette priorisation était orientée sur l'usage et non sur des critères de réhabilitation ou de maintien de l'habitat.	Proposer différents scénarios de financement pour les problématiques de voirie	Comité sur la voirie forestière/TGIRT commune automne 2018

	Michel Chouinard souligne que la priorisation des constats pointe vers des actions en lien avec la voirie forestière. Il souhaite qu'un tableau de bord en lien avec les constats et les actions à entreprendre soit présenté à la TGIRT, avec les sources de financement potentielles qui s'y rattachent Ronald Cormier indique que les travaux du comité de voirie et les solutions qui sont proposées par celui-ci répondront à plusieurs enjeux soulevés à travers les constats du colloque Le suivi des actions en lien avec le saumon et la foresterie devrait être un point statutaire des rencontres communes de la TGIRT. De plus, les informations devraient être diffusées aux participants dès qu'elles sont disponibles. Le nouveau site internet de la MRC, qui sera prêt au cours de l'été selon Dany Voyer, permettra de déposer la documentation pertinente.	Établir un tableau de bord des actions à mettre en œuvre et des sources de financement pouvant se rattacher aux différentes actions Inclure aux rencontres des TGIRT un point statutaire sur les actions en lien avec les constats du colloque saumon et foresterie Déposer les documents pertinents sur le site internet de la MRC de Bonaventure et par courriel d'ici la création de l'espace TGIRT	Comité sur la voirie forestière/TGIRT commun automne 2018 Coordonnatrice/toutes les TGIRT communes à venir Coordonnatrice TGIRT/ En continu
6. Présentation sur les plans d'origine somatique	Sylvie Carles et Laurence Tremblay de la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (DGPFPS) du MFFP effectuent une présentation sur les plants d'origine somatique (POS). Un fascicule résumé de la présentation est distribué aux participants. Les questions suivantes ont ensuite été posées et répondues : - De quelle région proviennent les parents sélectionnés? Ils viennent surtout du sud du Québec, là où on trouve les parents les plus performants. Pour l'instant, les clones sont surtout déployés dans le sud, et un peu à l'ouest. Mais pas dans le nord. - Est-ce qu'une différence génétique existe entre les peuplements de différentes régions? Oui, il y a une différence entre les régions, mais les individus sélectionnés se sont montrés performants dans plusieurs milieux différents. La provenance géographique n'a alors plus d'influence. - Des analyses économiques de rentabilité ont-elles été faites? Quels sont les résultats? Les coûts de production des clones sont élevés : on parle d'un surcoût de l'ordre de 12%, soit grosso modo 1200$/1000 plants vs 700$/1000 plants pour des plants réguliers. On atteint néanmoins la rentabilité si les clones sont plantés sur de bons sites et qu'ils bénéficient de l'entretien adéquat pour exprimer leur plein potentiel. - Avez-vous analysé la résistance aux insectes et aux maladies ? les plants sont encore trop jeunes pour pouvoir tester leur résistance. Ils ont été sciemment protégés pour éviter de perdre les investissements mis dans cette production expérimentale. Il aurait été difficile de travailler à la fois sur l'optimisation de la croissance et sur la résistance à la TBE : en multipliant les caractères on obtient de moins bons résultats. Toutefois, certains individus seraient moins sensibles à la TBE (pas résistant, mais moins sensible). Ce caractère est suivi.	S.O.	S.O.

	- Les clones sont-ils stériles? Non. Mais cela ne pose pas de problème, puisqu'ils ont grande diversité génétique. Leur ADN étant très diversifié, si elle se mêle aux populations naturelles elle n'en affectera pas la diversité génétique. Il s'agirait de croisement et non pas d'hybridation. Par ailleurs, les plantations de clones sont diluées dans d'énormes quantités d'épinettes blanches : il est donc peu probable qu'il y ait une incidence sur les populations naturelles. - Y a-t-il un parallèle à faire avec l'agriculture, où des risques d'homogénéisation existent? Non. Par le processus de division cellulaire de la méiose (reproduction sexuée), la diversité génétique est maintenue. - On parle de gain en hauteur de 35 %. Qu'advient-il de la densité du bois? Est-elle semblable à celle d'une épinette issue de la régénération naturelle? Pour le moment la densité du bois est similaire à celle du bois issu des plantations régulières (sans embryogénèse somatique), qui est moins dense que le bois qui pousse plus lentement. Règle générale, plus l'arbre pousse vite, moins il est dense. Toutefois, il y a des individus qui ne se comportent pas comme les autres. Ce sont ceux-là que l'on souhaite repérer. Il s'agit de la prochaine étape à court terme : des POS qui poussent vite sans que la densité en soit trop réduite. L'angle des microfibrilles est également un facteur considéré. Annie Malenfant rappelle que les POS seront plantés au niveau des AIPL.		
7. **Positionnement par rapport aux orientations du Ministère en lien avec la TBE**	La stratégie du Ministère en lien avec l'aménagement forestier en présence de la TBE a été présentée par Antoine Richard lors de la TGIRT du 13 février 2018. La présentation a été envoyée aux participants et ceux-ci ont été invités à communiquer avec Antoine pour obtenir les éclaircissements nécessaires. Personne n'a eu besoin de communiquer avec Antoine. Un commentaire a été acheminé à la coordonnatrice via le questionnaire sur la priorisation des constats du colloque saumon et foresterie : « Diminuer les volumes de coupe afin d'atteindre les objectifs de % de vieilles forêts, au lieu de repousser ces objectifs en mettant la faute sur la TBE. Ou alors m'expliquer pourquoi ce n'est pas possible. » Antoine Richard explique la position du Ministère : On sait que des peuplements vont mourir des suites de la TBE, et particulièrement des vieilles forêts. Il n'est pas possible de prédire exactement quelle proportion sera affectée ni à quel endroit. On connaît toutefois les endroits où la mortalité est la plus probable et c'est là que sera concentrée la récolte. Il n'y a pas de meilleure solution, hormis de faire un moratoire sur la récolte de bois. En stoppant complètement la récolte, on diminuerait effectivement les pertes de vieilles forêts, mais il y aura une perte de toute façon. La perte de vieille forêt en raison de la TBE compromet l'atteinte de nos cibles, même sans récolte. Les compromis à faire pour arrêter complètement la coupe seraient majeurs et ne garantiraient pas l'atteinte de nos cibles de vieilles forêts. Pour ce qui est du calcul des AEC, Antoine rappelle que la TBE sera prise en compte dans les prochaines planifications. Il n'y a pas d'autres réflexions soulevées au moment de la rencontre.	La TGIRT est en accord avec la stratégie proposée par le Ministère	S.O.
8. **Précisions apportées au processus d'harmonisation**	Pierre Desmeules présente l'instruction régionale sur les mesures d'harmonisation. Les questions suivantes sont soulevées :	Envoyer aux participants à la TGIRT l'instruction pour l'harmonisation	Coordination / fait le

	- Y a-t-il beaucoup de chemins qui ne sont pas des chemins multiressources ? les chemins d'extraction, soit les chemins qui finissent dans les parterres de coupe, qui ne mènent pas à une ZEC, à un bail, etc ne sont généralement pas considérés comme multiressources. - Les précisions apportées tiennent-elles compte du caribou? Toute mesure d'harmonisation doit respecter la loi, les règlements et les objectifs d'aménagement faunique. La planification s'y conforme d'entrée de jeu. L'harmonisation implique des solutions qui vont plus loin que le contexte reconnu. Pierre Desmeules précise le processus d'approbation dans le cas où une AEC dépasse le seuil de 35 % dans un bassin versant.. Le VOIC stipule qu'un dépassement du seuil de 35 % doit être approuvé par la TGIRT. Selon CENG, le processus d'approbation n'a pas été précisé par le Ministère. Le Ministère indique que le processus est celui qui est appliqué implicitement depuis le départ, soit de présenter les secteurs dépassant le seuil de 35 % lors de l'élaboration du PAFIO. Les participants à la TGIRT peuvent alors émettre une préoccupation. Yves Briand souligne que, par conséquent, à défaut d'émettre une préoccupation, un dépassement du seuil de 35 % est approuvé. Ronald Cormier indique que le projet de grille d'analyse des préoccupations en lien avec les AEC mis de l'avant par la FQSA offrira un outil d'aide à la décision lors d'analyse du dépassement du seuil de 35 %. En attendant, nous n'avons d'autre choix que de travailler avec les outils disponibles. Pierre Desmeules rappelle que chaque fois qu'une préoccupation a été émise, les aménagistes ont travaillé à approfondir l'application de l'indicateur. Yves Briand indique qu'il aurait souhaité recevoir la documentation en amont de la rencontre.		
9. **État d'avancement des travaux du comité de travail sur la voirie forestière**	Marianne présente l'état d'avancement des travaux du comité de travail sur la voirie forestière.	Faire parvenir le plan de gestion aux participants dès que le comité aura finalisé la révision	Coordination / juin 2018
10. **Présentation sur le RADF**	Pierre Desmeules et Gaston Arbour effectuent un survol des éléments de nouveauté apportés par le RADF. Les questions suivantes ont été soulevées : Art. 97. : Préciser la notion d'utilisateur régulier qui porte à questionnement (ex. entreprises de travaux sylvicoles qui retournent 15 plus tard) Art. 101. Quand les cours d'eau ne sont pas cartographiés, comment fonctionne-t-on? le Guide RADF donne les indications. On peut choisir entre ne pas rétrécir la largeur du cours d'eau ou faire le calcul de débit. Art 104. « Sur un site de traversée où le libre passage du poisson n'a pas à être assuré, un ponceau peut comporter un conduit à paroi lisse ou deux dans le cas de conduits parallèles » : on entend qu'un ponceau peut comporter un ou deux conduits à paroi lisse.	Préciser la notion d'utilisateur régulier	Gaston Arbour et Pierre Desmeules /prochaine TGIRT

	Le MFFP est-il conscient des problématiques pouvant découler de l'installation de ponceaux avec déversoir, comme la création d'embâcle? Gaston explique que si le cours d'eau est susceptible de transporter des débris, la personne qui fait l'installation de la traverse devrait envisager un autre type de structure, comme une arche. Pierre indique que Normand Bergeron se penche sur d'autres types de traverses, des structures plus légères et moins susceptibles de créer des embâcles que les déversoirs. Bien qu'actuellement le RADF ne permette pas d'installer ce type de structure, on peut envisager un maillage entre l'industrie et l'INRS pour des projets pilotes. Gaston indique que l'Article 41 de la LADTF ouvre la possibilité de proposer un autre type de traverse si on démontre qu'elle permet d'atteindre tous les objectifs. En lien avec l'utilisation du Ziplevel : La manière dont l'opérateur prend la mesure avec le Ziplevel peut faire une différence de 2-3 % sur la pente mesurée. A-t-on développé une méthode pour uniformiser son utilisation? Le Ministère est en cours de s'approprier l'appareil. Il sera ensuite en mesure de clarifier les détails méthodologiques. En lien avec les traverses temporaires : sera-t-il possible d'installer une traverse temporaire sur un chemin permanent au cours de l'hiver pour ensuite finaliser l'installation d'un ponceau une fois l'été arrivé? Article 103. Y a-t-il une carte permettant de circonscrire les cours d'eau considérés comme un habitat du poisson? Le Ministère ne dispose pas d'une telle carte. Le projet des rivières à saumon de la Baie-des-Chaleurs pourrait s'avérer utile pour développer un tel outil. Pierre Desmeules indique qu'il y aura sous peu un Programme destiné aux autres utilisateurs autres que les BGA pour le financement de la réfection et de l'amélioration de chemins multiressources	Vérifier s'il y a plus de précision par rapport à l'accumulation de débris dans les déversoirs Déterminer certains éléments susceptibles de clarifier la notion d'habitat du poisson	Gaston Arbour et Pierre Desmeules /prochaine TGIRT Gaston Arbour et Pierre Desmeules /prochaine TGIRT
11. Fonds du leadership sur les projets de reboisement (TBE)	Daniel Chouinard indique que le fonds du leadership sur les projets de reboisement du gouvernement fédéral permettra à la région d'obtenir 4 millions de dollars supplémentaires pour le reboisement de secteurs affectés par la TBE. On prévoir une augmentation du reboisement de l'ordre de 100 ha 2018-2019, de 485 ha en 2020 et de 579 ha en 2021.	S.O.	S.O.
12. État d'avancement de la révision du plan d'aménagement de l'habitat du caribou	Antoine Richard rapporte que le plan d'aménagement de l'habitat du caribou sera prêt à l'automne 2018. Le groupe de mise en œuvre qui découle de l'équipe de rétablissement a développé des scénarios. Le Ministère travaille maintenant à produire un plan. Alain Lapierre s'interroge à savoir si le plan pourrait modifier la PRAN 2019 et donc s'il est risqué de construire des chemins à l'avance. Le Ministère indique que d'entrée de jeu, il n'a pas ajouté les secteurs les plus sensibles au dernier PAFIO. Le Ministère ne souhaite pas retirer de secteurs planifiés. Toutefois, il ne peut garantir complètement qu'aucun secteur ne sera retiré.	S.O.	S.O.
13. Opportunité de projet de recherche avec le CERFO	Le Ministère souhaite consulter la TGIRT par rapport à l'ajout d'une coupe progressive d'ensemencement finale de 20 ha en feuillu au PAFIO (la coupe progressive initiale a déjà été réalisée, donc il s'agit de l'étape de la coupe totale) pour la réalisation d'un projet de recherche. Selon la grille de gestion des écarts, cet ajout nécessiterait une consultation publique. Cette modification du PAFIO est demandée en vue de réaliser un projet de recherche portant		

	sur le développement de méthodes de coupe facilitant le maintien de la régénération en place. Les sites proposés sont les seuls qui comportent les caractéristiques souhaitées. Un financement est disponible pour procéder à la réalisation du projet dès l'été 2018. Le Ministère demande à la TGIRT de se positionner sur l'ajout des sites présentés au PAFIO sans consultation publique Yves Briand indique que la documentation devrait être envoyer à l'avance si un positionnement de la TGIRT est demandé.	La TGIRT appui l'ajout des sites	S.O.
14. Demande de modification de la grille de gestion des écarts en lien avec les opportunités de recherche	Le Ministère demande à la TGIRT de se positionner sur les éléments suivants : - Ajout d'une précision à la grille de gestion des écarts à l'effet de ne pas effectuer une consultation publique dans le cas d'écarts en lien avec la réalisation de projets de recherche. Yves Briand indique que la documentation devrait être envoyer à l'avance si un positionnement de la TGIRT est demandé.	La TGIRT appui la modification à la grille de gestion des écarts	S.O.
15. Divers	Le point sur les bris de voirie forestière ajouté à la demande de Jean Roy est reporté à la prochaine rencontre	Report du point.	Coordination/prochaine TGIRT
16. Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 16h30		

Préparé par Marianne Desrosiers, 4 mai 2018